



S'inscrire à la newsletter

ZOOM

Grossesse quintuple : l'hôpital de Cayenne, théâtre d'un événement extraordinaire



Mardi dernier, une habitante de l'ouest guyanais a accouché de quatre garçons, qui vont bien, et d'une petite fille, malheureusement décédée in utero. Les personnels du CHC ont réussi à se mobiliser en urgence, malgré l'épidémie de Covid-19 qui les touche fortement.

M. et Mme A. ont la joie de vous faire part de la naissance de :

- W., né le 4 janvier 2022 à 17h35,
- X., né le 4 janvier 2022 à 17h36,
- Y., né le 4 janvier 2022 à 17h38,
- Z., né le 4 janvier 2022 à 17h39, à la maternité de l'hôpital de Cayenne.

C'est un accouchement exceptionnel qui s'est déroulé mardi dernier à la maternité de l'hôpital de Cayenne : une habitante de Saint-Laurent du Maroni a donné naissance à quatre garçons, qui sont aujourd'hui en bonne santé. Elle portait également une petite fille, malheureusement décédée in utero.

Cet événement est rarissime : en France, l'Institut national des études démographiques (Ined) a recensé des naissances de quintuplés et plus en 1998, 2001, 2010, 2015 et 2016, 2019 et deux en 2020. Julie Siban, cadre sage-femme à l'hôpital de Cayenne, n'en avait jamais vécu jusque-là. Et à sa connaissance, ses collègues ayant participé à l'accouchement non plus.

8 pédiatres, 5 sages-femmes et 2 auxiliaires de puériculture autour de la maman

Pendant plusieurs mois, les soignants du CHC se sont démenés pour accompagner les parents. Le jour de l'accouchement, pas moins de 8 pédiatres, 5 sages-femmes et 2 auxiliaires de puériculture se trouvaient autour de la maman pour que tout se passe au mieux. « Il a fallu battre le rappel », se souvient Julie Siban. Dans des circonstances compliquées : la cinquième vague de Covid-19 n'a pas épargné la maternité.

Cette grossesse multiple a été découverte dès le premier trimestre de grossesse, à l'hôpital de Saint-Laurent du Maroni. Les futurs parents, qui vivent dans l'ouest de la Guyane, n'ont alors aucun enfant. L'accouchement de quintuplés n'est envisageable que dans une maternité de niveau III, c'est-à-dire à l'hôpital de Cayenne pour la Guyane. Le contact est noué avec les équipes du CHC. Les soignants l'invitent à s'installer dans l'Île-de-Cayenne pendant toute la grossesse, pour permettre le suivi. Ce que la future maman accepte.

Une littérature scientifique quasi inexistante, une évacuation sanitaire inenvisageable

Dans le même temps, les soignants cherchent la littérature sur le sujet. « Elle est quasiment inexistante au-delà des grossesses triples », constate Julie Siban. Certains professionnels s'appuient sur leur expérience : l'an dernier, la maternité du CHC a réalisé un accouchement quadruple. La communication avec les pédiatres et les gynécologues est régulière. « Nous avons aussi quelques informations, notamment sur le moment conseillé pour déclencher l'accouchement : entre 32 et 34 semaines. On avait opté pour la fourchette basse. » Ce qui menait à fin janvier.

Début décembre, toute l'équipe de la maternité est informée de cet événement extraordinaire. Peu après, la parturiente est hospitalisée, en raison de contractions et d'un risque d'accouchement prématuré. Des échanges ont lieu avec les gynécologues de l'Assistante publique – Hôpitaux de Paris (AP-HP). L'hypothèse d'une évacuation sanitaire en Île-de-France est écartée : les huit heures de vol sont impossibles.

Des échographies quotidiennes

Les contractions se calment. Les échographies sont quotidiennes. « Il est difficile de faire l'échographie de 5 fœtus et impossible de faire du monitoring : personne n'a d'appareil qui permette de savoir quel fœtus on enregistre. Ni à Cayenne, ni ailleurs, explique Julie Siban. Mais tous les jours, nous effectuons des échographies pour voir si les cœurs battaient. Ce n'est pas du tout le même niveau que le monitoring. »

La nouvelle année passe. Lundi dernier, lors du staff médical, « on décide de ne pas aller à 32 semaines mais à 30, car la réanimation avait des boxes disponibles, poursuit-elle. Nous avons l'habitude d'accueillir un ou deux grands prématurés en vingt-quatre heures. Jamais cinq ! Il faut du matériel, du personnel. » L'accouchement est fixé pour le jeudi. « On a sollicité le service biomédical pour obtenir du matériel supplémentaire. On a préparé le planning en conséquence. Nous étions complètement prêts pour le jeudi. »

La crainte de décès en cascade

Le mardi, alors que la cadre sage-femme prépare les carnets de santé de tous ces petits bébés, l'échographie révèle le décès de l'un d'eux. « A partir du moment où un fœtus décède, il peut y avoir d'autres décès en cascade », explique-t-elle. La césarienne est décidée pour le jour-même. « On a battu le rappel de tout le personnel nécessaire. Par chance, l'activité était calme dans les autres services. Les planètes étaient alignées. »

A 17h35, le premier garçon naît. A 17h39, le quatrième. La petite fille décédée in utero, deux minutes plus tard. « Les quatre garçons ont crié immédiatement », relate-t-elle. Il pèse entre 965 et 1 110 grammes. La petite fille ne pesait que 700 grammes, « sans doute en raison d'une hypoperfusion de ce fœtus ».

« Tout le monde a répondu présent »

Les quatre garçons sont transférés en réanimation néonatale, où tout se passe bien. « Ils vont rester facilement deux mois, au moins jusqu'au terme prévu. » Le couple a été « très touché par le décès, d'autant que c'était la seule petite fille, relate Julie Siban. C'est le malheur dans leur bonheur. Mais ils estiment avoir été très bien pris en charge. » S'ils ne souhaitent pas s'exprimer sur ce qu'ils ont vécu, ils ont volontiers accepté que la cadre sage-femme témoigne pour la Lettre pro. La maman va bien. « On aurait pu craindre des problèmes hémorragiques, mais ce n'est pas le cas. Elle s'est bien remise. Dès le lendemain, elle marchait pour aller voir ses garçons en réanimation. »

Le personnel de la maternité partage leur bonheur. « Même s'il y avait déjà eu l'accouchement quadruple l'an dernier, ça reste très exceptionnel. Tout le monde est très intéressé et suit ça de près. » Mardi dernier, Christophe Robert, le directeur général du CHC, informait Clara de Bort,

directrice générale de l'ARS, en temps réel. « Même s'il y a ce décès in utero, on a réussi à se mobiliser autour de l'urgence. Le bloc opératoire, le bloc obstétrical, la réanimation néonatale, la biomédecine, malgré le Covid, tout le monde a répondu présent. »

L'ARS remercie chaleureusement l'ensemble des équipes mobilisées depuis plusieurs semaines et souhaite une belle et longue vie à toute la famille !

CHIFFRES



Vaccinations

- ◆ **5 179** vaccinations en 7 jours, du 2 au 8 janvier
- ◆ **39,7 %** des Guyanais de plus de 12 ans sont complètement vaccinés

Pour vous faire vacciner, vous pouvez prendre rendez-vous en ligne dans les centres de vaccination de [Cayenne](#), [Kourou](#) ou [Saint-Laurent du Maroni](#), ou pour prendre rendez-vous en pharmacie ou chez un

médecin de ville : sante.fr



- ◆ **55 980** cas confirmés (**+7 053** en une semaine) au 7 janvier
- ◆ **131** patients (**+89**) en hospitalisation conventionnelle
- ◆ **6** patients (**-2**) en réanimation
- ◆ **343** décès (**+5**) en milieu hospitalier

A nos frontières :



- ◆ **127 529** cas cumulés (**+ 496** en 1 semaine) et **2 024** décès (**+2**) dans l'Amapá au 9 janvier 2022
- ◆ **6 476** cas positifs (**+29**), **51** décès (**=**) à Oiapoque



- ◆ **57 339** cas cumulés (**+4 727** en 7 jours) au 9 janvier 2022
- ◆ **37** (**+24**) patients hospitalisés
- ◆ **4**(**-2**) patient en soins intensifs
- ◆ **1 196**(**+6**) décès

EN BREF

◆ Fermeture des écoles de Cayenne et Kourou : un service minimum pour les enfants de soignants et du médico-social sans solution



Vous êtes professionnel du secteur de la santé et médico-social, sur la zone Cayenne / Kourou. Vous avez un ou plusieurs enfants de 3 à 12 ans scolarisés en école maternelle ou primaire (publique ou privée sous contrat), et la classe de votre / vos enfants est actuellement fermée. Vous ne disposez pas de solution de garde, et cette fermeture est de nature à vous empêcher d'exercer votre activité professionnelle, pourtant indispensable à la gestion de la crise sanitaire ? Un service minimum va donc être organisé pour l'accueil de vos enfants à Cayenne et Kourou. Pour organiser au mieux celui-ci, l'Agence Régionale de Santé et le Rectorat ont besoin de recenser vos besoins.

Aussi, si vous souhaitez que votre / vos enfants soient accueillis en établissement scolaire du mardi 11 au vendredi 14 janvier 2022, vous pouvez remplir le questionnaire en ligne sur le [site démarches-simplifiées](#).

Quels sont les enfants éligibles à cet accueil ?

Sont exclusivement concernés les enfants de moins de 12 ans des personnels dont les professions sont détaillées ci-dessous et qui n'ont aucune solution de garde alternative (autre parent en travail à distance par exemple).

La liste des professions mise à jour pouvant bénéficier de cet accueil est la suivante :

- Tous les personnels des établissements de santé ;
- Les biologistes, infirmiers diplômés d'État, médecins, pharmaciens et préparateurs en pharmacie, sages-femmes, ambulanciers ;
- Tous les professionnels et bénévoles de la filière de dépistage (professionnels en charge du contact-tracing, centres de dépistage, laboratoires d'analyse, etc.) et de vaccination (effecteurs comme personnels administratifs) ;
- Tous les personnels des établissements et services médico-sociaux : EHPAD et EHPA (personnes âgées) ; établissements pour personnes handicapées et d'aide sociale à l'enfance ; services d'aide à domicile pour personnes vulnérables ; services infirmiers d'aide à domicile ; lits d'accueil médicalisés et lits halte soins santé ; appartements de coordination thérapeutique ; CSAPA et CAARUD ; centres d'hébergement pour sans-abris malades du coronavirus.

Les parents devront fournir un panier repas.

◆ Obligation vaccinale : n'oubliez pas la dose de rappel



Comme vous le savez, à partir du 1^{er} février, la dose de rappel sera intégrée à l'obligation vaccinale des professionnels de santé. Il s'agit d'une mesure destinée à renforcer votre protection et celle de vos patients, et limiter la charge induite par l'isolement imposés aux sujets contacts non complètement vaccinés. Cette dose de rappel doit être effectuée (avec Pfizer) à partir de trois mois après le cycle vaccinal initial (et au plus tard sept mois) ou deux mois après un test positif Covid-19 (et au plus tard six mois).

Pour connaître la date limite à laquelle vous devez recevoir votre rappel, rendez-vous sur <https://monrappelvaccinocovid.ameli.fr/>.

Les professionnels libéraux sont invités à déposer leurs justificatifs (certificat de vaccination / rétablissement) sur le site sécurisé <https://demat.social.gouv.fr/commencer/obligation-vaccinale-973>.

Attention, n'attendez pas, [un raccourcissement du délai a été récemment annoncé](#). En fonction de celui-ci, l'ARS vous apportera les précisions nécessaires.

◆ Obligation vaccinale : 37 libéraux suspendus



A quelques exceptions près, principalement liées à de nouvelles installations, l'ARS a contrôlé la conformité de l'ensemble des professionnels libéraux au regard de leur obligation vaccinale. La très grande majorité s'y est conformée. Au total, seulement 52 suspensions ont dû être prononcées. A ce jour, 37 d'entre eux sont encore suspendus :

- 2 médecins ;
- 4 sages-femmes ;
- 4 masseurs-kinésithérapeutes ;
- 25 infirmiers ;
- 2 orthophonistes.

L'ensemble des chirurgiens-dentistes, des podologues et des orthoptistes était en conformité avec l'obligation vaccinale. Cinquante-trois professionnels ont présenté un certificat de rétablissement. A l'expiration de leur certificat de rétablissement (six mois), ils doivent présenter une preuve de leur conformité avec l'obligation vaccinale ([la déposer ici](#)). Comme la loi le prévoit, les ordres professionnels sont désormais informés de l'identité des professionnels suspendus.

Chez les 200 ambulanciers, 7 ont choisi de démissionner. Tous les autres sont en conformité avec l'obligation vaccinale. Par ailleurs à ce jour on compte 22 taxis conventionnés (sur 60) qui ont dû être déconventionnés jusqu'à leur régularisation.

A la médecine du travail, l'ensemble des sites est en conformité, que ce soit pour le Centre interprofessionnel de santé au travail de Cayenne (CISTC) ou le centre de Santé au travail de Kourou et de l'ouest guyanais (STKOG).

◆ Vaccination : échanges avec les communes



Les maires et les élus délégués à la santé des vingt-deux communes de Guyane sont conviés à des échanges, mardi après-midi et jeudi matin, au sujet du Covid-19. Ces discussions, animées par "Regards santé" et auxquelles participeront l'Agence Régionale de Santé, Santé publique France et la préfecture, permettront de discuter du niveau d'immunité dans chaque

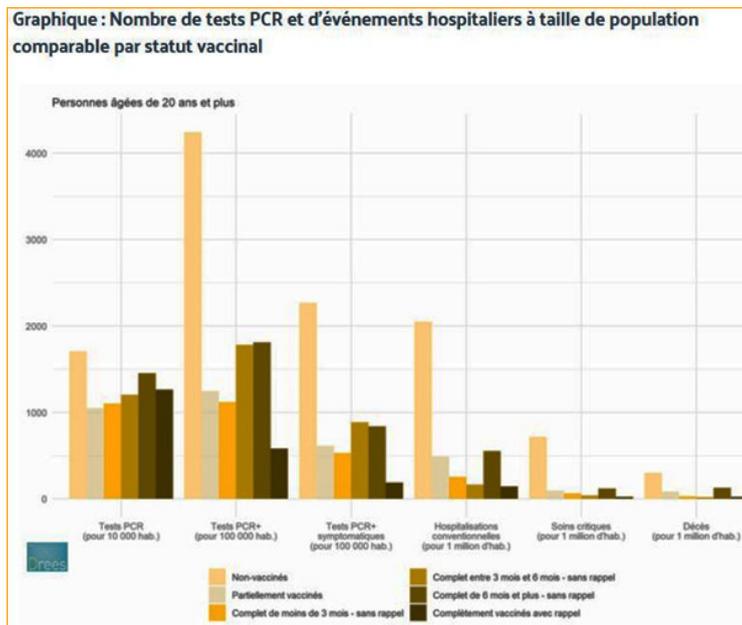
commune et du variant omicron, de partager les expériences des communes en matière de lutte contre l'épidémie, et de discuter des meilleures manières de mobiliser et d'améliorer la stratégie de vaccination.



Certaines personnes s'interrogent sur l'intérêt de la vaccination face à l'émergence du variant omicron. Les dernières données de contaminations et d'hospitalisations en fonction du statut vaccinale, compilées par [la Drees](#), apportent une réponse nette en faveur de la vaccination et notamment du rappel. « Entre le 29 novembre et le 26 décembre 2021 (à cette date, le variant omicron est devenu majoritaire en France), les 8 % de personnes non vaccinées (colonne de gauche dans chacun des graphiques) dans la population française de 20 ans et plus représentent :

- 21 % des tests PCR positifs chez les personnes symptomatiques,
- 45 % des admissions en hospitalisation conventionnelle,
- 56 % des entrées en soins critiques,
- 42 % des décès.

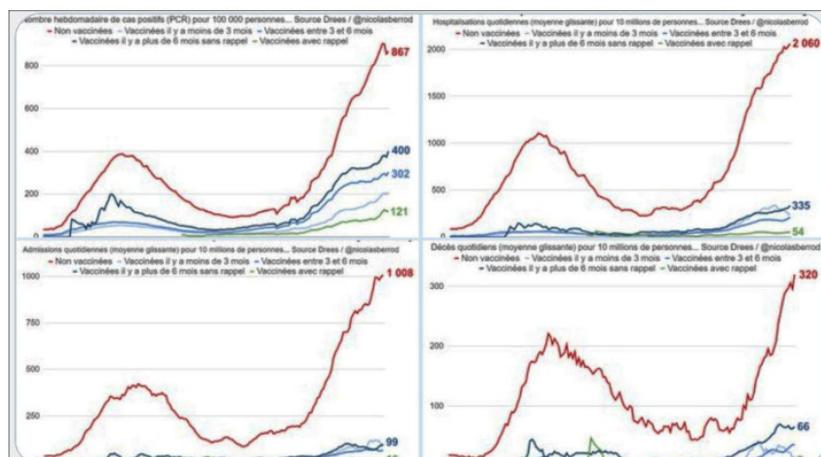
Ces graphiques confirment la baisse d'efficacité au fil des mois, sans que l'impact sur les personnes vaccinées, même depuis plus de six mois, n'atteignent le niveau des personnes non vaccinées. Enfin, les personnes ayant reçu leur rappel (colonnes de droite) se révèlent les mieux protégées.



Le journaliste du *Parisien* Nicolas Berrod, dans [une succession de tweets](#), dresse le même constat, notamment chez les personnes âgées de 60 à 79 ans : « Chez les non-vaccinés,

- Taux d'incidence : 7 fois plus élevé
- Taux d'hospitalisation : 38 fois plus élevé
- Taux d'admission en soins critiques : 63 fois plus élevé
- Taux de décès : 44 fois plus élevé

que chez les vaccinés avec rappel. »



Pour votre exercice**► Retrouvez les débats sur les traitements contre le Covid-19**

Mercredi dernier, la commission des affaires sociales de l'Assemblée nationale a organisé une table ronde sur les traitements contre le Covid-19. Vous pouvez retrouver, sur [le site de la chambre basse](#), l'intégralité des discussions (divisées en chapitres) auxquelles ont participé :

- Pr Dominique Le Guludec, présidente de la Haute Autorité de Santé (HAS) ;
- Pr Jérôme Salomon, directeur général de la santé (sous réserves) ;
- Pr Yazdan Yazdanpanah, directeur de l'Agence nationale de recherches sur le sida et les hépatites virales | Maladies infectieuses émergentes (ANRS | MIE) ;
- Pr Jean-François Timsit, chef du service de réanimation médicale et infectieuse à l'hôpital Bichat.

Pour vos patients**► Le délai de surveillance de 15 minutes n'est plus obligatoire après la dose de rappel**

Depuis mercredi, les personnes recevant leur dose de rappel ne sont plus tenues d'attendre sur place avant de quitter le lieu de vaccination. Jusqu'à présent, un délai de surveillance de 15 minutes post-vaccination était imposé à tous. Il s'agissait de s'assurer qu'il n'y avait pas de réaction allergique. Dans son avis du 24 décembre 2021, le Conseil d'orientation de la stratégie vaccinale (COSV) s'est positionné pour la suppression du délai de surveillance de 15 minutes pour certains publics venant de recevoir une dose de rappel. En effet, le risque que les personnes n'ayant pas fait de réaction allergique lors de leur primo-vaccination en fassent lors de leur dose de rappel est extrêmement faible, souligne la direction générale de la santé. Cette mesure concerne tous les lieux de vaccination. Elle vise à fluidifier l'organisation des centres de vaccination dans le cadre de la campagne de rappels.

Par sécurité, il est toutefois nécessaire de maintenir le délai de surveillance dans les cas suivants :

- Lors du schéma vaccinal initial (première ou deuxième dose) ;
- Lors d'une nouvelle dose (c'est-à-dire lors de toute administration après la première dose) pour les personnes suivantes :
 - Les personnes primo-vaccinées avec un vaccin autre que Pfizer-BioNTech ou Moderna ;
 - Les personnes présentant un terrain allergique connu ou ayant un risque accru de faire un choc anaphylactique ;
 - Les enfants de 5 à 11 ans ;
 - Les femmes enceintes ;
 - Les personnes fragilisées par des maladies chroniques ayant des difficultés éventuelles de mobilité, elles doivent disposer d'un temps de repos post-vaccination ;
 - Les personnes présentant une anxiété à la vaccination.

« A ce jour, parmi les faits marquants de pharmacovigilance de la vaccination contre la COVID-19 recensés au niveau national, l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé (ANSM) n'a pas reçu de cas concernant des effets indésirables graves dans la période de surveillance de 15 minutes post-vaccination », souligne la DGS.



Contre le Covid, l'aération est notre amie !

[Consultez tous les numéros de Covid-19 - La lettre Pro](#)

Agence régionale de santé Guyane

Directeur de la publication : Clara de Bort

Conception et rédaction : ARS Guyane Communication

Standard : 05 94 25 49 89



www.guyane.ars.sante.fr

[Cliquez sur ce lien pour vous désabonner](#)